



Anne Gruwez,
la plus média-
tique des juges
bruxellois.

CHEZ LE JUGE

Huit juges d'instruction bruxellois nous ont ouvert leurs portes. Récit d'auditions entre petits larcins et tentatives de meurtre.

Le procureur du roi me demande de vous mettre en prison, qu'avez-vous à dire? Suspendus au-dessus du clavier, les doigts de la greffière guettent la réponse du prévenu. Pablo transpire dans cette combinaison, blanche, lunaire, dont il est affublé pour préserver sur lui tout indice éventuel. "J'ai tout fait pour ne plus avoir de problème avec la police, bafouille-t-il. J'étais au mauvais endroit au mauvais moment. Je n'ai pas envie de perdre mon travail, je dois aider mes parents." Pas de quoi attendrir le juge d'instruction Olivier Leroux: "Quand quatre personnes ensemble donnent des coups de bouteille sur une

autre, elles sont coauteurs. Point. Qui a donné quel coup de bouteille, c'est secondaire. L'enquête le déterminera. Si la victime qui est actuellement dans le coma décède, vous serez probablement poursuivi pour meurtre." Le jeune homme émergera heureusement du coma. Il identifiera bien Pablo comme l'auteur des coups. Quant à Pablo, accusé, il passera finalement aux aveux.

L'audition se déroule dans l'immeuble qui fait face au palais de justice de Bruxelles, place Poelaert. Une vingtaine de juges d'instruction de l'arrondissement judiciaire de Bruxelles-Hal-Vilvorde s'y partagent le quatrième étage. Exceptionnellement, huit d'entre eux nous ont ouvert leur bureau. Ils se sont laissés observer dans leur travail au quotidien, chacun au cours de journées de garde. Fruit de longues négociations avec les autorités judiciaires, ce reportage offre un regard sur la justice de l'intérieur. Une ouverture exceptionnelle motivée par un besoin des juges d'expliquer leur rôle et la complexité de leurs tâches. "C'est parfois assez frustrant de ne pas pouvoir rétablir la vérité par rapport à ce qu'on voit dans les médias, commente Berta Bernardo-Mendez, qui a instruit la mythique

affaire Storme (Léopold Storme, 18 ans au moment des faits, jugé coupable de l'assassinat de ses parents et de sa sœur dans le quartier des Marolles, en 2007). Les auditions s'enchaînent lors des journées "de service". "Jusqu'à 21 en un jour!", note Olivier Anciaux. Arrêtés la veille, les suspects envoyés par le procureur du roi doivent tous être entendus dans les 24 heures. Au terme de l'audition, ils rejoindront Forest, Berkendael ou Saint-Gilles, ou seront libérés. L'instant est donc crucial. "Environ un sur deux ira derrière les barreaux en sortant d'ici", ajoute le juge Anciaux.

ENCENS ET HUILES ESSENTIELLES

Lorsqu'ils pénètrent dans le bureau, les prévenus ne paient pas de mine. Penauds, l'œil hagard, ils transpirent dans leurs vêtements de la veille après une nuit passée dans une cellule. "Cela peut être l'horreur là-bas, commente un magistrat. Les gars sont parfois à plusieurs dans un même cachot. Certains hurlent, tapent à la porte pour demander à pouvoir aller aux toilettes. On ne leur répond pas. Ils ont peur, ils suent, ils se font des- sus..." Dans les bureaux de certains juges, les volutes d'encens et d'huiles essentielles masquent les relents rances. "Un homme est un jour arrivé devant moi dans une chasuble d'hôpital, à moitié nu, poursuit le même juge. Une de nos collègues a eu l'idée de rassembler des vêtements pour pouvoir pallier une telle situation si celle-ci devait se représenter."

"MA TÊTE A DÉJÀ ÉTÉ MISE À PRIX, MAIS JE NE DIRAI PAS COMBIEN, J'AI MA FIERTÉ."

Si tous les juges respectent les mêmes procédures, chacun affiche son style et sa personnalité. Tantôt plus distant, plus froid, ironique ou empathique. Avec parfois une bonne dose de flegme face aux individus menaçants. Comme devant ce dealer qui visiblement ne s'attendait pas à rejoindre Forest. "Vous m'envoyez en prison comme ça! J'espère que ça va aller pour vous dans votre tête. Les remords, ça va vite!", balance-t-il dans le couloir, menotté entre deux policiers. Anne Gruwez n'a cure de ces propos. "C'est normal qu'ils m'injurient en sortant d'ici..." Elle cite Beaumarchais, dans *Le barbier de Séville*: "On a 24 heures au palais pour maudire ses juges." Puis ironise: "Ma tête a déjà été mise à prix. Mais je ne dirai pas combien, j'ai ma fierté!"

24 HEURES CHRONO

Lors des journées de service, la grande majorité des auditions concernent des deals de stupéfiants, des vols à la tire et des agressions. À cela s'ajoutent les braquages à main armée, les viols, les meurtres et autres tentatives d'assassinat. "Toutes les affaires doivent bien sûr être analysées avec soin. Pour la dame qui vient de se faire agresser, c'est l'affaire de sa vie", commente Isabelle Panou. Et parfois le temps compte: 24 heures chrono, c'est peu. La lecture des pages d'auditions réalisées par les policiers peut s'avérer ardue. Comme dans cette affaire de bandes urbaines dans le sud de Bruxelles. Qui pourrait croire que dans ces beaux quartiers, des jeunes s'opposent dans des conflits sans fin? Plusieurs arrestations ont eu lieu au terme d'une longue enquête menée au niveau local. Au fil des pages du dossier, les noms des protagonistes →

Dans quelques minutes ce suspect connaîtra son sort: préventive ou liberté.



→ apparaissent dans un tissu de ramifications complexes. Basil, l'un d'entre eux, arrive chez Martine Quintin. Gueule d'ange, cheveux gominés, on lui donnerait le bon Dieu sans confession. Il aurait pourtant pris part à l'agression gratuite de deux jeunes qui l'auraient provoqué du regard. "Vous étudiez?", interroge la juge qui réside elle-même à proximité d'un quartier réputé pour ses bandes. "Je suis en 5^e professionnelle. Je joue au foot aussi, en deuxième division. Et je travaille dans la pizzeria de mon père", rétorque le gamin. "Vous avez la chance d'avoir un travail grâce à votre père. Vous vivez dans un bon quartier. Pourquoi s'enfoncer dans cette délinquance? J'espère que vous allez vous ressaisir! Je suis disposée à vous laisser une chance, mais au moindre fait, ce sera la prison illico." Basil quitte le bureau soulagé, les yeux ronds. "Je suis certaine qu'on le reverra bientôt", soupire la juge.

"Un juge de la jeunesse doit d'abord voir ce qu'il y a moyen de faire pour tirer le mineur vers le haut, commente Olivier Leroux. Nous, nous devons aussi veiller à protéger la sécurité publique. Il s'agit de chercher un équilibre entre l'intérêt de la victime, de la société et de l'inculpé. Dans quelques cas, nous pouvons d'ailleurs entrevoir un possible sursaut. Comme dans cette affaire de vol à main armée que j'ai eue à traiter. Un des auteurs était un gamin en rhéto, sans antécédents judiciaires. Je percevais une forme de potentiel chez lui. Je lui ai donné sa chance. Il a réussi ses examens, est entré dans une école de marketing. Sans naïveté, on peut parfois déceler chez certains un début de conscientisation et de reprise en main."

On doute fortement qu'il en ira de même dans le cas d'une autre agression, survenue quelques jours plus tard. Sur les photos tirées d'une vidéo de surveillance d'une station de métro, on voit clairement la victime se faire happer dans un coin, hors du champ de vision des caméras. Le jeune homme est mort sous les coups de couteau de ses assaillants. L'enquête, gérée par Frédéric de Visscher, démarre rapidement, plusieurs suspects sont identifiés mais aucun n'a encore pu être interpellé. Fin moins heureuse, également, pour cette affaire où deux cadavres de SDF ont été retrouvés à proximité l'un de l'autre, à deux semaines d'intervalle... Ou encore pour cette affaire de viol collectif au Heysel, à la sortie d'un événement important.

DES JOURS ET DES NUITS

Les dossiers en tout genre qui s'accumulent, un suspect qui disparaît dans un pays hors d'atteinte, de nouveaux devoirs d'enquête à effectuer... "C'est parfois difficile de clore une affaire, souligne Berta Bernardo-Mendez. On a toujours envie de gratter plus loin. Surtout pour les dossiers concernant les faits les plus graves." D'autant que les prisons surpeuplées sont synonyme d'enfer. "Person-

nellement, je n'envoie plus personne à Forest, commente le juge Olivier Anciaux. Je m'y suis rendu plusieurs fois, ce lieu n'est pas humain." D'autres sont moins cléments. "La surpopulation carcérale, c'est d'abord un problème politique", estime Isabelle Panou.

Le travail d'un juge d'instruction ne se limite pas à des auditions (lire encadré). Ces magistrats coordonnent les enquêtes, ordonnent des expertises scientifiques, des écoutes téléphoniques... Comme sur ce braquage en préparation, repéré par la police judiciaire fédérale. Une histoire de règlement de comptes entre truands. Deux agents pénètrent dans le bureau du juge Frédéric de Visscher pour lui communiquer d'importants éléments mis en avant par les écoutes de suspects. D'après leurs informations, l'opération serait imminente. Des indices montrent le haut niveau de professionnalisme des auteurs, d'où la vigilance des forces de l'ordre. "Les écoutes se font en temps réel, pour prévenir le casse qui pourrait dégénérer, précise le juge. Si on entend qu'ils y vont, on intervient."

"APPELEZ-MOI SI VOUS AVEZ UN MEURTRE"

Le boulot d'un juge se déroule aussi sur le terrain. Plusieurs descentes ont eu lieu ces dernières semaines dans la capitale. En avril, un corps a été retrouvé dans les ruines d'un immeuble incendié. L'incendie paraît suspect. Comme pour les autres dossiers, le respect du secret de l'instruction ne permet pas d'en dire plus. Entre deux dossiers stupés, un homme accusé d'avoir violé sa compagne entre dans le bureau d'Isabelle Panou. La dame a porté plainte pour coups et blessures et viol. L'homme nie. Un médecin a constaté les coups mais pas le viol. "Je reste toujours très méfiante face aux affaires de mœurs. Les faits se déroulent dans l'intimité du couple. Et quand on est très malheureux, on est capable d'inventer. Mais quand l'un des deux fait la démarche de porter plainte, la réconciliation n'est plus possible." Ce père sera libéré sous conditions, avec entre autres l'obligation de se domicilier à une autre adresse.

Chaque juge affiche ses spécialités. Isabelle Panou et Berta Bernardo-Mendez, toutes deux multilingues, ont été spécialement désignées pour couvrir les affaires de terrorisme. "Ce sont de beaux dossiers internationaux, commente Isabelle Panou. En "terro", nous enquêtons avec des méthodes particulières. Ces affaires sont parfois chronophages. Je suis revenue plus tôt de mes vacances pour une audience et 20 heures d'écoute. J'aurais envie de prendre une journée pour moi, d'aller chez le coiffeur, et c'est ce jour-là qu'il va se passer quelque chose. Nous sommes toujours un peu sur le qui-vive. Mais c'est passionnant." Parfois, les journées de service se prolongent la nuit. Après ces auditions en série, le GSM restera allumé. "On va peut-être rester au bureau jusqu'à 1 heure du mat', et puis, à 2 heures, il faudra revenir parce qu'il y aura un meurtre", commente la greffière de Marie-Aurore Dagnely. Mais cette nuit-là sera calme.

Toute audition commence par l'énumération au prévenu de ses droits. Parmi lesquels le fameux: "Vos déclara-

tions peuvent être utilisées comme preuve en justice." Et à chaque suspect, Anne Gruwez précise: "C'est comme dans les feuilletons américains." Et comme dans ces mêmes séries, les suspects peuvent faire appel à un avocat. Depuis janvier 2012 et l'application de la loi Salduz, un conseil doit même leur être proposé dès la première audition au commissariat de police, puis devant le juge d'instruction. Si la personne n'a pas d'avocat attiré, elle peut demander un pro deo. Il existe un service d'avocats de garde.

"Madame Salduz", qui répond au téléphone, c'est "Ingrid". Sauf qu'elle n'a pas toujours quelqu'un à proposer. "On peut comprendre que pour des petites affaires, genre deal de cannabis, ils n'aient pas nécessairement envie de se déplacer", commente un greffier. D'autant que ces avocats sont payés à la prestation et non à l'heure de garde. Pas étonnant, donc, qu'à part les idéalistes ou les jeunes qui veulent se forger une expérience, les pro deo de garde ne se pressent pas devant les bureaux des juges d'instruction.

Ce jeune avocat, par exemple, qui vient de défendre un homme suspecté de vol avec effraction, aimerait d'ailleurs profiter d'un barbecue dominical. "Si vous avez un meurtre, vous pouvez m'appeler, sourit-il à la juge Dagnely. Je ne voudrais pas faire mon shopping, mais bon, si vous avez une cour d'assises, je veux bien." Et tant pis pour les petits dealers.

✕ Anne-Cécile Huwart
Avec le soutien du Fonds pour le journalisme
(Les prénoms des suspects sont des prénoms d'emprunt.)

UN RÔLE TRÈS PRÉCIS

→ Le juge d'instruction dépend du tribunal de première instance. S'il existe des indices de délit, le procureur du roi peut demander l'ouverture d'une instruction. Mais une enquête peut aussi s'ouvrir à l'initiative d'une victime qui porte plainte en se constituant partie civile directement devant le juge d'instruction.

→ Celui-ci enquête à charge et à décharge, en collaboration avec la police. Ce magistrat a une large marge de manœuvre. Il peut, par exemple, entendre

des témoins et des suspects, désigner des experts, ordonner une perquisition, une arrestation, un interrogatoire, des écoutes téléphoniques, des analyses scientifiques comme celles relatives à l'ADN, etc.

→ Lorsqu'il estime son enquête terminée, le juge d'instruction transmet le dossier au procureur du roi. Celui-ci peut décider alors de demander à la chambre du conseil de renvoyer le suspect devant le tribunal correctionnel ou bien demander le non-lieu.

UN MORT SUR LA PASSERELLE

Par Anne-Cécile Huwart
Illustrations : Noémie Marsily

Le 3 février 2014, le corps d'un sans-abri est retrouvé à l'entrée d'un hôtel de luxe, au centre de Bruxelles. Récit d'une affaire criminelle ordinaire, sur les pas de la Crim'.

Un vent piquant s'infiltré entre les buildings de la place Rogier. L'aube ricoche sur les tours de verre et les rétroviseurs, aveuglant les automobilistes agglutinés sur les boulevards du centre de la capitale. Les berlines s'engouffrent à la queue leu leu dans le parking sous-terrain de l'hôtel Sheraton. Aucun conducteur ne lève les yeux vers la passerelle métallique dominant ce goulot. De là, pointe une main tendue. Raide. Figée dans un dernier mouvement.

Le cadavre gît sur une couche de béton à l'abri des bourrasques. Les soirs d'hiver, les SDF se disputent cette cachette jouxtant la sortie de secours du quatre-étoiles. Pour celui qui, la veille, y a élu domicile, ce refuge fut la dernière halte. Un agent de sécurité découvre son corps au petit matin. Son visage est rouge, gonflé, tuméfié. Sa lèvre inférieure est en bouillie.

Nous sommes le lundi 3 février 2014. Il est 8 h 30 lorsque les enquêteurs de la police judiciaire fédérale de Bruxelles débarquent sur la scène de crime, suivis de la police scientifique. Aux côtés du cadavre : quatre bouteilles de Forteni Bianco, deux de vodka Zaranoff, près de 40 mégots de cigarettes, des cannettes de Cara Pils. Un enquêteur sort son carnet. « Les SDF sont, par définition, sans adresse et sans famille facilement joignable. » En 30 ans de Crim', le commissaire Jean-Marc Janssens n'en est pas à sa première affaire dans le milieu. « Nous allons devoir commencer par trouver l'identité de la victime. »

Plusieurs couches de vêtements emballent le corps du sans-abri, dont un pantalon de toile blanc marqué au feutre de l'inscription LA FONTAINE. Ce lieu situé dans les Marolles accueille toute personne en errance souhaitant prendre une douche, faire une lessive ou boire une boisson chaude.

C'est par cette piste que commence l'enquête menée par le commissaire Janssens, un homme posé, tiré à quatre épingles – le

charisme naturel derrière un sourire détaché. Il entre à la PJ en 1986, juste après son service militaire. Il est d'abord affecté à l'unité des jeux de hasard, avant de rejoindre la « brigade mondaine » qui traite du proxénétisme et, enfin, la Crim'. « Ce qui me plaît surtout dans ce boulot, ce sont les relations humaines, l'analyse psychologique et la nécessité de créativité. J'ai tendance à me mettre du côté des plus faibles, à vouloir établir la justice. »

CV DE RUE

L'analyse des empreintes digitales du sans-abri de la passerelle révèle un nom : Kristof Romanowski¹, un Polonais né le 7 juillet 1965, signalé en séjour illégal à la suite d'un passage par l'hôpital Saint-Pierre pour hypothermie. Ces empreintes offrent aussi un visage, celui d'un homme barbu aux traits tirés. Comparé à la photo du masque tuméfié du cadavre, il est méconnaissable.

Munis des deux clichés – d'une personne vivante et d'une personne morte –, les enquêteurs se rendent à La Fontaine. Le registre des visiteurs de l'association tient sur des fiches en carton. Aucun d'eux ne répond au nom de Kristof Romanowski. Un jeune costaud couvert d'une veste militaire s'avance alors : « Celui-là, je le connais ! Il dort parfois du côté de Rogier et du Jardin botanique. Il est souvent saoul. Mais, selon moi, il ne s'appelle pas Kristof. »

Jean-Marc Janssens lance un avis de recherche international. Via Interpol, il demande à la police polonaise de croiser les empreintes digitales du SDF avec son répertoire. C'est ainsi qu'apparaît le nom de Marek Adamsky, né le 28 janvier 1963.

Le même nom est fourni pratiquement au même moment par des travailleurs du Samu social. Ceux-ci ont reconnu la victime sur les clichés des enquêteurs. Christophe Thielens, porte-parole du Samu, offre une explication à la double identité du SDF :

« Il est fréquent que des sans-abri, de surcroît sans papiers, emploient différents noms. Romanowski devait être le patronyme réservé à la police et aux institutions. » L'homme avait une bonne raison de se faire discret : il est signalé par Interpol pour coups et blessures, vente de stupéfiants et viol, en décembre 2012.

Les travailleurs sociaux consultent le journal de bord informatisé dans lequel ils enregistrent le déroulé de toutes leurs maraudes. La fiche de Marek Adamsky laisse poindre des morceaux de sa vie d'errance dans les rues de la capitale. « Nous le connaissons depuis décembre 2012, poursuit Christophe Thielens. Il était alors en Belgique depuis trois mois. Il nous a lui-même fourni son identité. Les SDF nous font confiance ; nous ne leur demandons jamais leurs papiers. »

INDICES

En mars 2013, le fichier signale Marek « complètement saoul sur le trottoir, dans un état plus que déplorable, d'une hygiène limitée. Il était presque impossible de dialoguer avec lui ».

Une des silhouettes se met à sauter à pieds joints, de tout son poids, là où le corps du SDF a été retrouvé. Le spectacle est interminable.

En juillet de la même année, le SDF apparaît « pas trop ivre, dans un état correct. Il s'est endormi au soleil. On lui a donné de l'eau. Il avait de grosses croûtes sur le crâne. Il était atteint par la teigne et avait des poux ». En septembre 2013, Marek Adamsky « va bien... Il est ravi qu'on lui rende ses vêtements lavés ».

C'est tout ce que l'on saura de la victime. Aucun proche ne s'est jamais manifesté au



cours de l'instruction. Comme si Marek Adamsky avait déjà un peu cessé d'exister.

Les caméras de surveillance d'une banque d'affaires ont filmé les heures précédant sa mort. Les yeux rivés sur son écran, l'inspecteur Jan Van Daele – un des quatre enquêteurs affectés à cette affaire – se repasse la vidéo en boucle. Trois ombres apparaissent à 21 h 29. On les voit porter une cigarette à la bouche, lever le coude, s'appuyer contre la balustrade. Elles disparaissent vers 23 h 20 pour revenir peu après. À 1 h 39, l'horreur survient : une des silhouettes se met à sauter à pieds joints, de tout son poids, là où le corps du SDF a été retrouvé. L'inspecteur dénombre trente sauts. Le spectacle est interminable. On ne voit que des ombres qui vont et viennent, jusqu'à 2 h 05 du matin. « Ils ont presque l'air de s'amuser. » Jan Van Daele éteint son écran.

Dix jours passent. Un paquet de cigarettes et une bouteille de Ravini commencent à parler : on y a trouvé les empreintes d'Alexander Dabik. Né en Pologne en 1979, il est connu des services de police. En janvier 2014, une ordonnance de capture a été délivrée contre lui, à la suite d'un jugement par défaut pour coups et blessures sur son ex-compagne. Alexander connaissait Marek. Lors de leur visite auprès d'une association catholique d'aide aux dé-

1. Les noms des suspects, des policiers et de la victime ont été modifiés.

munis située à Saint-Gilles, les enquêteurs apprennent que les deux hommes s'y rendaient régulièrement, parfois seuls, parfois en groupe, parfois ivres, parfois sobres, parfois avec des bleus au visage. Alexander parle polonais, français, un peu d'anglais et de russe. Appelons-le donc « le Russe ». Celui-ci est interpellé quelques jours plus tard, presque par hasard, suite à une altercation dans un centre d'aide situé au Botanique. Il est emmené à la prison de Forest.

Alexander, Piotr et Andrzej se retrouvent côte à côte dans le box des accusés, comme « coauteurs du meurtre ».

Un autre indice relevé sur la scène de crime offre un coup d'accélérateur à l'enquête : un ticket de train Bruxelles-Wavre. Le numéro de transaction indiqué sur ce titre de transport renvoie à la carte de banque avec laquelle il a été acheté. Celle-ci appartient à Anne-Françoise Jauche, domiciliée à Wavre.

Étape suivante pour les enquêteurs : l'analyse de la téléphonie. Ce soir-là, le « Russe » était en contact avec Anne-Françoise Jauche ainsi qu'avec deux autres personnes : Piotr et Andrzej Kraviec, deux frères,

eux aussi originaires de Pologne. Ces indices sont suffisants pour considérer ces trois hommes impliqués dans la mort du SDF.

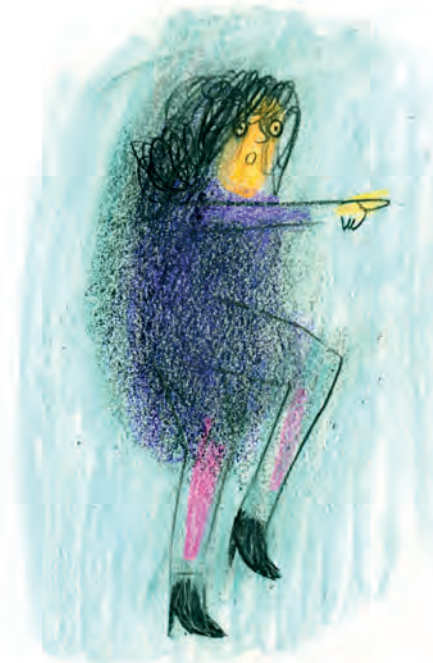
Le 24 mars 2016, le juge d'instruction Marie-Aurore Dagnely ordonne des perquisitions simultanées au domicile d'Anne-Françoise Jauche, à Wavre, et chez deux sœurs Kraviec à Schaerbeek. Bingo ! Les frères sont interpellés au petit matin – Andrzej à Wavre, Piotr à Schaerbeek chez sa sœur Maria – et emmenés dans les bureaux de la police fédérale pour être auditionnés. Alexander les rejoint, transféré de la prison où il se trouvait.

Les trois ombres des vidéos de surveillance prennent corps dans les couloirs de la police fédérale. Les frères sont minces. Mêmes visages allongés, mêmes cheveux rares et courts, mêmes lèvres étroites. Piotr est légèrement plus petit que son aîné. Alexander, le « Russe », a les yeux cernés et le nez tordu.

DES AVEUX

Durant près de deux mois, les trois suspects sont chacun auditionnés plusieurs fois. Piotr est évasif. Andrzej dit tout et son contraire. Seul le « Russe » ne change pas de version. Il déclare qu'une dispute a éclaté, que Piotr a frappé Marek le SDF. Andrzej a montré à son frère comment donner des coups. Et puis Piotr a sauté sur Marek. Le « Russe », lui, n'a pas bronché. Trop défoncé par l'alcool et par crainte de prendre des coups lui aussi, il n'a rien fait pour porter secours à son ami, qu'il devait aider dès le lendemain dans des démarches administratives.

Le 19 mai, lors d'une confrontation avec Alexander, Piotr change brusquement d'attitude. Face aux enquêteurs qui transcrivent ses propos, il déclare : « Oui, j'ai sauté sur lui, beaucoup de fois, peut-être trente fois. Je savais que ce que je faisais était grave. »



La reconstitution du crime a lieu trois mois plus tard. Les trois suspects rejouent leurs actes chacun à leur tour. Des enquêteurs endossent les rôles des autres suspects et de la victime, comme dans une pièce de théâtre un peu burlesque. La juge d'instruction joue les metteurs en scène. « Pourquoi avez-vous frappé M. Adamsky ? », demande-t-elle à Piotr. « Roman était saoul, traduit l'interprète polonaise. Il a commencé à m'insulter. » – « Qu'est-ce qu'il disait ? » – « Il m'a traité de pédé, de loque, de bite », rapporte littéralement l'interprète. Et Piotr reproduit alors les actes qu'il a posés ce soir-là. Le policier qui joue la victime

cède sa place à un mannequin. Piotr le martèle de ses pieds joints.

CHEZ LES BONNES SŒURS

Malgré les aveux, les enquêteurs poursuivent leurs investigations dans le monde des SDF de Rogier. Ils veulent mieux cerner les personnalités de chacun. Ils sonnent à la porte d'une communauté religieuse attenante à l'hôpital Saint-Jean, rue du Marais. Les sœurs offrent du café et des tartines aux sans-abri qui campent à leur porte. Elles connaissent tous les protagonistes de l'affaire de la passerelle, les suspects comme la victime. Les policiers voient débarquer Martina, une femme dans la quarantaine, maigre et édentée. Elle vit dans la rue et se prostitue – cinq euros la pipe. Ils l'interrogent comme « témoin de moralité ». « Il y a un gars, là-bas, il a été battu à mort », dit-elle en mimant les coups de pied. Ses propos sont confus.

Le procès à la cour d'assises de Bruxelles débute près de deux ans plus tard, le 28 novembre 2016. L'audience est présidée par Karin Gérard. Alexander, Piotr et Andrzej se retrouvent côte à côte dans le box des accusés. L'acte d'accusation présente les trois hommes comme « coauteurs du meurtre » de Marek. Piotr est le seul à avoir avoué mais, « par leur présence au moment des faits, leur adhésion au groupe sans s'en désolidariser », les deux autres sont accusés du même crime. La notion de non-assis-

SUR LES PAS DE LA CRIM'

J'étais là, près de la passerelle, au matin du lundi 3 février 2014. J'accompagnais les enquêteurs de la police judiciaire fédérale de Bruxelles sur la scène du crime.

Au terme de deux ans de négociation avec les autorités policières et judiciaires, j'avais obtenu l'autorisation de suivre, pendant six mois, toute affaire en cours, dans l'objectif de relater l'ensemble d'une instruction, de la découverte du corps au procès d'assises, vécue en immersion aux côtés de la Crim'. Ce même 3 février 2014, un homme s'est retrouvé dans la même salle d'autopsie que

Marek : Jephthé Van der Hoeven, assassiné dans son appartement uclois.

Une même nuit pour deux crimes dans des mondes que tout oppose : la rue et la haute bourgeoisie.

Le procès du meurtre de Jephthé Van der Hoeven aura lieu fin 2017.

Ensuite, ce reportage au long cours - qui aura duré près de six ans - fera l'objet d'une publication sous la forme d'un « polar réel ».

A.-C.H.



tance à personne en danger constitue, en droit, une autre qualification.

« Ce soir-là, Piotr, Andrzej et Alexander décident d'aller "chez" Roman. Comme n'importe qui se rend chez un ami, ils ne veulent pas débarquer les mains vides. Ils achètent donc de la bière et de la vodka. » M^e Ariana Di Dio, l'avocate de Piotr, reprend ainsi les faits face aux jurés. À la lumière des plaidoiries, cette histoire prend soudain une nouvelle dimension.

LA PAROLE DU LÉGISTE

Le commissaire Jean-Marc Janssens et son équipe retracent devant la cour le déroulé de l'enquête. Viennent ensuite les experts psychiatres et le médecin légiste qui démontre le « fracas costal », l'écrasement du larynx, des pétéchiés oculaires que l'on observe aussi chez les étranglés et l'hématome cérébral de la victime. Celle-ci n'avait aucune chance de survivre à l'assaut.

La sœur aînée des deux frères, son mari et son fils de 16 ans comptent parmi les rares témoins présents à la barre. Les yeux rougis, Anna explique que leur mère, restée en Pologne, est dévastée de savoir ses deux fils en prison. Andrzej et Piotr sont les seuls garçons d'une fratrie de neuf. Leur père,

mort à l'âge de 45 ans d'une hémorragie cérébrale, a laissé la mère, femme de ménage, élever seule sa tribu. Adolescents, les deux frères sont de bons élèves mais se mettent à boire et abandonnent l'école. Arrivés en Belgique au début des années 2000, ils entament une vie de semi-errance, alternant petits boulots et séjours chez l'une de leurs sœurs, lorsqu'ils ne sont pas saouls. Andrzej vivra une relation sérieuse avec une femme. Ils auront ensemble une fille. Mais Andrzej est violent envers sa compagne qui finit par porter plainte contre lui.

La mère et l'ex-beau-père d'Alexander se présentent eux aussi à la barre. Le sexagénaire à la stature massive décrit sa déception de voir celui qu'il a élevé, ce jeune homme si intelligent et habile de ses mains, assis là dans le box des accusés.

Dans le public, il y a aussi sœur Marie-Hélène. Elle visite Alexander chaque semaine en prison, lave son linge et lui donne un peu d'argent. À 86 ans, la religieuse gravit, chaque jour du procès, les nombreuses marches qui mènent à la salle d'audience.

L'heure du verdict sonne au terme d'une semaine de procès. Les accusés retiennent leur souffle. Sans surprise, Piotr, qui a reconnu les faits, est reconnu coupable. Andrzej et Alexander sont pour leur part acquittés au bénéfice du doute, qui émane de la mauvaise qualité des vidéos. Les deux coaccusés sont libérés dès la sortie de l'audience. Assis dans le public, Andrzej assiste au prononcé de la peine de son jeune frère. Celui-ci écope de 18 ans de prison ferme.

UNE COUR D'ASSISES À DEUX VITESSES

Le meurtre de Marek Adamczyk a été renvoyé aux assises avant l'entrée en vigueur de la loi du 5 février 2016. Depuis celle-ci, le tribunal correctionnel est compétent pour traiter les meurtres et les assassinats. Objectif : faire des économies, accélérer les procédures et désengorger les prisons. À quelques mois près, de l'avis de plusieurs acteurs du dossier, le meurtre du SDF n'aurait pas été jugé aux assises.

Oui, les assises coûtent cher mais les débats oraux permettent de mieux cerner les zones d'ombre et les éventuelles contradictions d'une enquête. « Cela offre aussi au crime une certaine envergure, ce qui soulage souvent en partie les victimes », souligne l'avocat pénaliste Pierre Chomé.

La réforme de la loi est davantage appliquée en Flandre qu'en Wal-

lonie. En 2016, sur 26 procès d'assises, 18 se sont tenus en Wallonie, cinq à Bruxelles et seulement trois en Flandre... La correctionnalisation des crimes pose question au pénaliste : « Cette réforme a été décidée dans l'urgence sans qu'on n'offre de mode d'emploi. Du coup, c'est la pagaille complète et on condamne désormais des gens à plusieurs décennies de prison en une après-midi... »

Cet autre magistrat est plus nuancé : « Si la durée du procès est plus courte, le tribunal correctionnel peut prendre le temps d'examiner l'affaire (plusieurs audiences peuvent être prévues, témoins et experts peuvent être entendus). Cette formule permet de fixer plus rapidement un procès ; certains suspects attendent près de deux ans avant d'être jugés aux assises. »

A.-C.H.



zej et Alexander sont pour leur part acquittés au bénéfice du doute, qui émane de la mauvaise qualité des vidéos. Les deux coaccusés sont libérés dès la sortie de l'audience. Assis dans le public, Andrzej assiste au prononcé de la peine de son jeune frère. Celui-ci écope de 18 ans de prison ferme.

LE CAS POLONAIS

Que deviennent Alexander et Andrzej, au terme d'un séjour de 30 mois derrière les barreaux ? Le « Russe » s'installe chez sa mère et cherche du boulot, avec l'aide de Bert De Bock, un travailleur social de l'asbl Diogènes, qui coordonne également le collectif Les Morts de la rue à Bruxelles. Mais qui voudrait engager un homme impliqué dans un meurtre ? Le nom et le visage d'Alexander sont apparus dans la presse. En attendant, le « Russe » continue de fréquenter le quartier Rogier où il croise ses compatriotes. « En 2015, 20,7 % des per-

sonnes suivies par Diogènes étaient d'origine polonaise, explique Bert De Bock. Depuis les années 1980, ils ont rénové des milliers de logements, au black. Beaucoup n'ont jamais entrepris les démarches administratives pour être régularisés. Privés de droits sociaux, ils sont nombreux à s'être retrouvés à la rue après un accident de travail ou parce que devenus trop vieux, trop usés. » En 2016, le collectif a recensé 72 « morts de la rue »... dont 20 Polonais.

Pas de retour à la case « rue » pour Andrzej non plus. Il est accueilli par son ex, la mère de sa fille. Quel sera le sort de Piotr, son jeune frère, à sa sortie de prison ? Ses chances de réinsertion sont minces. En séjour illégal sur le territoire belge, il n'aura accès à aucune formation ou contrat de travail. Il n'aura donc pas droit à des congés pénitentiaires.

Plusieurs acteurs du dossier pensaient voir les trois hommes condamnés. Andrzej, surtout, aurait eu beaucoup de chance. Le commissaire le savait et cet avocat le confirme : il a aussi frappé le SDF. « Andrzej a toujours eu l'ascendant sur son jeune frère. Soumis et loyal, Piotr a accepté de tout prendre sur lui. »

Anne-Cécile Huwart

Cette enquête a été soutenue par le Fonds pour le journalisme en Fédération Wallonie-Bruxelles